



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
Avenant 1

Entre

La Commune de MONTBRISON, dont le siège est situé 1 place de l'hôtel de ville – 42605 MONTBRISON cedex, représentée par Christophe BAZILE, son Maire en exercice, dûment habilitée à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 9 juin 2020 désignée ci-après par le terme "la Ville",

d'une part,

Et

L'« ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS AUVERGNE-RHONE-ALPES » ou « AGCNAM AUVERGNE RHÔNE-ALPES », déclarée au greffe des associations le 16/11/2001. Cette association de type loi 1901, dispose de son siège social situé, Le Cubix, 4, rue Ravier à Lyon (69007). Elle est immatriculée sous le numéro SIRET 443 206 289 00045.

Représentée par M. Stéphane MAHAUD, Directeur régional du Cnam Auvergne Rhône-Alpes, dûment habilité à signer les présentes par délégation de signature remise par le Président en exercice de l'association, Monsieur Jean-Michel PERRENOT, réélu par le Conseil d'administration du 31 mai 2023, ci-après désigné le CNAM ARA

d'autre part,

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE

A ce jour, le CNAM ARA n'a pas un besoin quotidien d'utilisation des locaux de l'étage du bâtiment mis à sa disposition.

L'école de production EPF bois va s'installer à Montbrison, zone de Vaure à compter de la rentrée 2025. Dans l'attente et en vu de préparer l'arrivée de ses futurs élèves, elle cherche des locaux à occuper sur Montbrison jusqu'au 30 juin 2025.

Les locaux situés à l'étage du bâtiment occupé par le CNAM ARA permettent de répondre

à cette demande.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU DE CE QUI SUIT :

Par dérogation aux dispositions de l'article 6 A de la convention, à compter de la signature du présent avenant et jusqu'au 30 juin 2025, les locaux ne seront plus à l'usage exclusif du CNAM ARA.

Les locaux situés à l'étage (127 m²) seront mis à disposition par la Ville de Montbrison à l'école de production EPF bois. Cette dernière disposera également d'un droit de passage dans les locaux du rez de chaussée.

L'EPF bois assurera les locaux mis à sa disposition et fournira une attestation d'assurance.

L'ensemble des fluides et frais d'entretien demeureront à la charge du CNAM ARA.
Les clés des locaux seront remises à l'EPF bois par le CNAM et il sera procédé à un état des lieux tripartite à l'entrée et au départ de l'EPF bois.

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à MONTBRISON, en deux exemplaires originaux, le 25/03/2025

Pour le CNAM ARA,
AGCNAM Auvergne Rhône-Alpes,
M. Stéphane MAHAUD

Stephan MAHAUD
Signature numérique de
Stephane MAHAUD
Date : 2025.03.25
16:04:44 +01'00'



Pour la Ville de MONTBRISON,
Le Maire,
Christophe BAZILE

